

CONDITIONS DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT

1. APPLICATION

Toute utilisation d'équipement proposés à la location par FPE Bvba (ci-après dénommé « 50.8 Rentals ») implique une acceptation formelle, sans exception ni réserve, par le Client ou son représentant (ci-après dénommé « le Client »), des présentes conditions de location d'équipement. La passation d'une réservation via notre site internet (www.fiftyeight.rentals), accompagnée du versement de l'acompte de location d'espace, implique la consultation et l'acceptation préalables des présentes conditions de location d'équipement par le Client.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET FONCTIONNEMENT

La totalité de la somme est débitée même si elle n'est pas utilisée en dehors du délai convenu. La location d'équipement est disponible à l'intérieur et à l'extérieur de nos installations.

Prise en charge — vous pouvez récupérer l'équipement la veille de votre journée de location entre 12 h 00 et 19 h 00. Venez et munissez-vous de votre pièce d'identité. Pour la première location, vous devrez remplir le formulaire de nouveaux clients, veuillez donc considérer que cela peut prendre un peu de temps. Surtout si vous louez du matériel que vous ne connaissez pas, nous prenons également le temps de vous expliquer comment cela fonctionne. Le Client est tenu d'inspecter l'article loué avec ses accessoires lors de son retrait ou de sa réception. L'avis de défauts reconnaissables doit être donné immédiatement après l'enlèvement/la réception. Dans le cas contraire, le Client est tenu de confirmer l'état impeccable et conforme au contrat de l'article/accessoires au moment de la prise de livraison.

Retour — vous devez déposer l'équipement le lendemain de votre journée de location entre 9 h 00 et 12 h 00. Les articles loués doivent être retournés conformément au contrat. Le Client s'engage à le faire. La période de location ne peut être prolongée qu'avec l'accord écrit de 50.8 Rentals. Si le client continue à utiliser un article loué au-delà de l'expiration de la période de location convenue, la relation de location n'est pas réputée avoir été prolongée. En cas de retour tardif des articles loués, 50.8 Rentals a droit à une indemnité, auquel cas les frais sont recalculés en tenant compte du jour de retour effectif et le Client est tenu de payer une indemnité, pour chaque jour de retard, au niveau du tarif journalier convenu sur la base de la liste de prix applicable de 50,8 Locations plus la TVA légale. En cas de retour tardif, le plein tarif journalier sera dû quelle que soit l'heure de ce retour. Les articles loués doivent être retournés dans leur emballage/ emballage d'origine et accompagnés des documents d'accompagnement - par ex. instructions d'utilisation - dans la mesure prévue par 50.8 Locations.

Domages et réparation — Lorsque des articles loués s'avèrent défectueux/endommagés après leur mise en service, 50.8 Rentals doit être immédiatement informé par e-mail. Cet avis doit préciser la nature du défaut/dommage ainsi que le moment où il s'est produit. Les articles/accessoires loués ne doivent pas être réparés par le Client ou un tiers. Toutes les réparations doivent être effectuées par 50.8 Rentals. Le Client qui ne signale pas un défaut dans les délais et/ou dans le délai convenu n'est pas exonéré du paiement du prix de la location ni droit à une quelconque réduction de celui-ci.

Propriété — 50.8 Rentals sera à tout moment le propriétaire de l'équipement loué. Le Client ne peut pas louer, vendre ou donner un article loué à un tiers sans l'accord exprès écrit de 50.8 Rentals. Le Client est tenu d'en aviser rapidement 50.8 Rentals par écrit et par e-mail.

Ampoule — une ampoule cassée sera rechargée. Seule l'utilisation normale n'est pas facturée.

3. RECOURS, RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

50.8 Rentals s'engage à louer au Client un matériel en parfait état de fonctionnement. Le Client s'engage à le restituer dans le même état. A défaut, les frais de réparation et de remise en état seront facturés au Client. Le matériel de location comprend une assurance, avec une franchise de 300 € pour la location dans nos

studios et de 600 € hors de nos studios. Notre assurance ne couvre pas le vol. Il doit être couvert par l'assurance du Client.

Le Client est responsable de toutes les personnes présentes sur le lieu d'exécution de la prestation et des conséquences de leurs actes. Le Client s'engage à prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour les objets de valeur qu'il apporte dans les locaux de 50.8 Rentals. Il s'engage à en informer préalablement 50.8 Rentals.

50.8 Rentals ne pourra être tenu pour responsable des dommages corporels, matériels et immatériels survenus dans les lieux et des vols, détériorations ou dommages de quelque nature que ce soit pouvant survenir aux espèces, matériels, vêtements ou tout autre type de biens, animaux y compris ceux fournis ou apportés par le Client, son représentant ou ses préposés. Il appartient donc au Client de souscrire les polices d'assurance nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques ci-dessus. Le Client s'engage à produire l'attestation correspondante à 50.8 Rentals sur simple demande.

4. FICHIERS ET SERVICES NUMÉRIQUES

50.8 Rentals ne pourra être tenu responsable de la perte ou de la détérioration des images ou données informatiques utilisées par le Client ou obtenues à l'aide du matériel mis à disposition. En cas de faute imputable à 50.8 Rentals, sa responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la fourniture des mêmes moyens techniques qui ont été mis à la disposition du Client afin de lui permettre de reconstituer les données perdues ou endommagées.

En ce qui concerne la capture ou la retouche numérique, les fichiers de travail sont conservés pendant trois mois à compter de la date de la prestation. Passé ce délai, toutes les données seront détruites.

5. RÉSERVATION, MODALITÉS DE PAIEMENT ET ÉCHÉANCES

Prix — Tous les prix indiqués sur notre site Web (www.fiftypointeight.rentals) sont en euros et s'entendent hors taxes. Ils sont non négociables.

Région — La réservation du matériel et de tout autre service proposé par 50.8 Rentals s'effectue exclusivement via notre site Web : www.fiftypointeight.rentals Ce service est disponible uniquement pour les entreprises situées dans les pays suivants : Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni.

Force majeure — 50.8 Rentals se réserve le droit d'annuler ou d'adapter les heures de location de toute réservation suite à une directive du gouvernement concernant une situation exceptionnelle (pandémie, guerre, couvre-feu ...) ou une panne de courant de longue durée liée au fournisseur d'énergie.

Caution — Pour la première location hors de nos locaux, un acompte de 100 % du montant total (hors taxes) sera versé pour confirmer la location du matériel. Après la première location, un acompte de 50% du montant total (hors taxes) sera versé pour confirmer la location du matériel.

Solde — Le solde final sera facturé lorsque le dépôt a eu lieu dans nos installations et que le matériel a été vérifié par notre équipe. Le solde final sera payé dans les 30 jours à compter de la date de la facture. En cas de retard de paiement, des intérêts de retard de 10% par an seront dus de plein droit par le Client ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 75€.

Remboursement — en cas d'annulation reçue plus de 72 heures avant la date de prise en charge, l'acompte de 50 % ne sera pas remboursé.

6. VALIDITÉ

Si une disposition des présentes Conditions de location d'équipement ou une partie de celles-ci est ou devient invalide, les autres dispositions et les autres parties de la disposition en question restent en vigueur et de plein effet.

Si une traduction des présentes Conditions de location d'équipement est mise à la disposition du Client, ce n'est qu'à titre informatif. En cas de divergence entre cette traduction et les Conditions de location d'équipement, la version française des Conditions de location d'équipement prévaudra.

7. LITIGES

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Bruxelles sera seul compétent.